

# Vandersleyen, Claude

---

## La date de la prefecture de Sossianus Hierocles en Égypte : (a propos de P. Cairo-Boak 57049)

---

The Journal of Juristic Papyrology 13, 109-122

---

1961

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

## LA DATE DE LA PREFECTURE DE SOSSIANUS HIEROCLES EN EGYPTE

(A propos de P. Cairo-Boak 57049)

Résumé: La date de P. Cairo-Boak 57049 est mal conservée: les consuls de 307 et de 310 sont proposés. L'interprétation d'un texte d'Eusèbe *De Martyr. Palaest.* V. 2—3) fournit, pour la préfecture d'Hiéroclès qui est cité dans le papyrus une date approximative: première moitié de 307; comme un autre préfet d'Egypte, Aelius Hyginus, a gouverné au moins en septembre 308, il faut écarter la date de 310 pour le P. Cairo-Boak; la date de 307 est très vraisemblable, bien que la lecture n'en soit pas assurée.

Le papyrus Cairo-Boak inv. 57049 a été édité par M.A.E.R. Boak dans le *Journal of Juristic Papyrology*, I(1946), pp. 7—12, puis republié par Mlle Claire Préaux, *Chronique d'Egypte* 27(1952) fasc. 53, pp. 247—253; cette seconde publication a fait l'objet de notes de MM.Guéraud et Youtie, *Chronique d'Egypte* 28(1953), fasc. 55, pp. 147—153; enfin M.Richard Böhm a écrit des *Prolégomènes d'une réédition éventuelle du papyrus Cairo-Boak 57049. Aegyptus* 35 (1955), pp. 238—244. Ce papyrus appartient aux archives d'Aurélios Isidôros de Karanis et mentionne le préfet d'Egypte Sossianus Hiéroclès<sup>1</sup>.

La date de ce document (ligne 32), fort mutilée et d'un tracé extrêmement cursif, est un point toujours en litige: M.Boak ne se prononçait pas; Mlle Préaux proposait d'y lire les consuls de 307 (premier consulat de Sévère Auguste et de Maximin César); M.Youtie, ceux de 310 (Tatius Andronicus et Pompeius Probus, ce dernier écrit Πρωβου); M.Böhm constate seulement que la photographie reproduite dans la *Chronique d'Egypte* (fasc. 53, p. 248) et d'après laquelle il a travaillé ne donne aucune chance de déchiffrer la date

<sup>1</sup> M. Boak avait d'abord lu *Koklès*; c'est cette forme qui se trouve dans son édition; il a ensuite corrigé sa première lecture en Hiéroclès, ainsi qu'il a bien voulu nous l'écrire, correction confirmée par le collationnement de Mlle Préaux; cfr. *Chron. d'Egypte* 27 (1952) fasc. 53, p. 250, note à la ligne 23 du papyrus.

de la ligne 32; la lecture de la date reste donc incertaine à la fois en raison de l'écriture et en raison des lacunes. Les arguments fournis par la critique interne du document ne sont pas décisifs: le *catholicos* Aurélios Sarapion qui est cité après le préfet Hiéroclès ne se retrouve que dans un texte lui-même approximativement daté, un P.Merton du début du IV<sup>e</sup> s.<sup>2</sup>; la comparaison faite par Mlle Préaux avec P.Merton 31<sup>3</sup> suppose que l'on adopte au préalable la date de 307 pour le papyrus.

Force nous est de chercher des indices ou des confirmations chronologiques sur la préfecture d'Hiéroclès en dehors du P.Cairo-Bok.

Il existe en effet deux textes qui mentionnent aussi Hiéroclès en tant que préfet d'Égypte: l'un est d'Épiphanes; l'autre, d'Eusèbe.

Les faits contenus dans le texte d'Épiphanes, *Panarion* (*Haereses*) 68, 1, 4—5<sup>4</sup>, sont discutables et nous ne pouvons en tirer que de vagues limites dans le temps. Parlant du schisme méletien, Épiphanes écrit: 4) οὗτος (Μελίτιος) ἐν καιρῷ τοῦ διωγμοῦ ἅμα Πέτρῳ τῷ ἁγίῳ ἐπισκόπῳ καὶ μάρτυρι καὶ τοῖς ἄλλοις μάρτυσι συλληφθεὶς ὑπὸ τῶν ἐπὶ τούτῳ ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐπιτεταγμένων, τῶν κατ' ἐκεῖνο καιροῦ ἡγεμόνων τῆς Ἀλεξανδρείας καὶ Αἰγύπτου (Κουλκιανὸς μὲν ἦν ἑπαρχὸς τῆς Θηβαΐδος, Ἀλεξανδρείας δὲ Ἰεροκλῆς) 5) καὶ ὁ μὲν Μελίτιος ἐν τῷ δεσμοτηρίῳ καθειρ(γ)μένος ἦν, αὐτὸς τε καὶ οἱ προειρημένοι μάρτυρες ἅμα τῷ προειρημένῳ Πέτρῳ τῷ τῆς Ἀλεξανδρείας ἀρχιεπισκόπῳ.

"Celui-ci (Mélétius) au moment de la persécution fut arrêté avec Pierre, le saint évêque et martyr, et avec les autres martyrs, par ceux qui avaient été préposés à cette tâche par l'empereur, ceux qui à ce moment étaient gouverneurs d'Alexandrie et d'Égypte —Culcianus était préfet de Thébaïde<sup>5</sup>, le préfet d'Alexandrie était Hiéroclès; et Mélétius avait été enfermé dans la prison, lui-même,

<sup>2</sup> B. R. Rees, *An unpublished Merton Papyrus. Journ. of Eg. Arch.* 40 (1954) vol. ded. to Sir H. I. Bell, pp. 88-91.

<sup>3</sup> Claire Préaux, *Le papyrus du Caire 57049. Chron. d' Eg.* 27 (1952) fasc. 53, p. 251, note à la ligne 32 et p. 252.

<sup>4</sup> Épiphanes, *Panarion* (*Haereses*), édition K. Holl, *Die Griechischen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, 3<sup>e</sup> vol. (Leipzig, 1933) p. 140 et s.

<sup>5</sup> Dans cette traduction volontairement littérale, nous avons rendu ἑπαρχὸς τῆς Θηβαΐδος par préfet de Thébaïde, bien que le titre officiel du gouverneur de Thébaïde soit ἡγεμὼν, en latin *praeses*.

ainsi que les martyrs cités ci-dessus, avec le précité Pierre, l'archevêque d'Alexandrie."

Les origines du schisme mélétien et sa chronologie sont difficiles à déterminer faute de documents<sup>6</sup>. La date de départ, 306, est fixée par S. A t h a n a s e (*ep. ad episc. Aeg. et Lib.* 22): le schisme a commencé dix-neuf ans avant la condamnation d'Arius au concile de Nicée (325). Déjà avant cette date de 306, Mélétius avait ordonné deux prêtres dans un diocèse de Basse Egypte, où lui, évêque de Lycopolis en Haute Egypte, n'avait rien à dire. L'archevêque Pierre, qui se tenait caché à cause de la persécution, lui reproche cet abus de pouvoir. Mélétius paraît avoir jugé lâche l'attitude de Pierre. Un temps d'arrêt dans la persécution provoque le retour massif à l'Eglise de chrétiens qui, à des degrés divers, avaient cédé à la pression des persécuteurs et trahi leur foi. Peu après Pâques 306, Pierre publie une encyclique concernant les modalités de la pénitence à infliger à ces chrétiens. Mélétius oppose à ces mesures de clémence une intransigeance absolue<sup>7</sup>. Vers 308, il est envoyé aux mines de Phaeno en Palestine<sup>8</sup>. Probablement après l'édit de tolérance d'avril 311, il revient en triomphe<sup>9</sup>; ses partisans se donnent le nom d'Eglise des Martyrs, pour se distinguer des partisans de Pierre, l'Eglise des Confesseurs. Mais brusquement, en novembre 311<sup>10</sup>, Pierre est arrêté et tué dans un retour de flamme de la persécution.

Pierre et Mélétius ont-ils réellement été emprisonnés ensemble et quand? Le récit d'Epiphane, dont nous n'avons donné plus

<sup>6</sup> Cfr. Franz Heinrich Kettler, *Der melitianische Streit in Ägypten. Zeitschrift f. die neutest. Wiss.* 35 (1936) pp. 155 — 193, qui publie les textes de base — *Fundamentalurkunde* —, deux lettres adressées à Mélétius, l'une par quatre évêques, l'autre par l'archevêque Pierre, lettres reliées par un court fragment historique, à quoi il faut ajouter les canons de Pierre sur la pénitence. La partie de l'article de Kettler qui concerne les préfets Hiéroclès et Culcianus (p. 184) doit être modifiée en fonction de notre étude.

<sup>7</sup> Kettler, *op. cit.*, p. 179 et note 67. cf. aussi Pauly-Wiss. R.E. XIX 2 (1938) s. v. Petros 1 col. 1282, 6—30 (Kettler).

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 190.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 191.

<sup>10</sup> Pauly-Wiss. R. E., *l. cit.*, col. 1283, 20—35. Il est mort après l'édit de tolérance d'avril 311 (Eusèbe, *H. E.* 8,17; 9,2), dans la neuvième année de la persécution (311/312); d'après les actes des martyrs datant du Ves. (J. Viteau, *Passions des Saints Ecatérine et Pierre d'Alexandrie, Barbara et Anyisia*, Paris, 1897, p. 81) la date exacte serait le 29 Athyr, soit le 26 novembre; d'autres sources donnent le 23, le 24 ou le 25 novembre.

haut que les premières lignes, paraît une mise en scène dramatique et légendaire, qui résume avec beaucoup de relief le différend qui opposait les deux évêques: dans leur prison commune, ils confrontèrent leurs points de vue sur la pénitence des *lapsi*; Pierre coupa la cellule en deux avec une tenture, et les partisans de chaque évêque se rangèrent à ses côtés dans une moitié de la prison<sup>11</sup>. Aucune source autre qu'Epiphane ne nous parle d'un emprisonnement de Pierre, si ce n'est en 311, au moment de sa mort, quand la scission entre Pierre et Mélétius existait depuis plusieurs années; mais Mélétius ne semble pas avoir été importuné en 311; il n'est en tout cas pas devenu martyr comme Pierre.

En ce qui nous concerne, la seule indication à retenir de ce passage d'Epiphane est qu'Hiéroclès fut préfet d'Egypte du vivant de l'archevêque Pierre pendant la persécution: entre le 29 mai 306, dernière attestation du préfet Clodius Culcianus<sup>12</sup> qui gouvernait l'Egypte dès le début de la persécution<sup>13</sup>, et la fin de novembre 311, date de la mort de Pierre<sup>14</sup>. La façon dont Epiphane cite Culcianus et Hiéroclès est d'ailleurs étrange: "Ceux qui à cette époque étaient gouverneurs d'Alexandrie et d'Egypte"; le gouverneur d'Alexandrie et d'Egypte est un seul et même personnage<sup>15</sup>; le pluriel semble annoncer qu'Epiphane va en citer plusieurs; la parenthèse qui suit contient en effet deux noms, Culcianus et Hiéroclès, mais le premier est dit ἑπαρχος τῆς Θηβαΐδος et le second, préfet d'Alexandrie. C'est une double incorrection: la hiérarchie n'est pas respectée, puisque le gouverneur de Thébaïde a un grade inférieur à celui de gouverneur d'Alexandrie et d'Egypte, et le

<sup>11</sup> Kettler, *op. cit.*, pp. 184—185.

<sup>12</sup> P. Oxy VIII 1104 (29 mai 306), dernière attestation de Culcianus préfet.

<sup>13</sup> La première attestation de la préfecture de Culcianus remonte au 28 février 303 (P. Oxy. I, 71); or l'édit des Tétrarques commandant la persécution a été affiché à Nicomédie le 24 février 303 (Lactance, *De morte persecutorum* 13); la persécution ne commença donc en Egypte qu'un mois plus tard au moins, de toute évidence sous le gouvernement de Culcianus.

<sup>14</sup> Voir n. 10

<sup>15</sup> Si les textes officiels n'en disent rien, de nombreux passages d'auteurs prouvent l'identité du préfet d'Egypte et du gouverneur d'Alexandrie: *Lettre de l'empereur Julien aux Alexandrins* (60 Bidez = 10 Hertlein): ὅς ἤρξεν αὐτῆς τε Αἰγύπτου καὶ τῆς ὑμετέρας Πόλεως à propos de son grand-père qui fut préfet en 314 (P. Cairo-Boak inv. 57403, *Studies in Honor of Allan Chester Johnson*, Princeton 1951, pp. 325 sqq.); ou encore Socrate, *Hist. Eccl.* IV,21; V,16; Théodoret, *Hist. Eccl.* IV,22; etc...

terme *ἐπαρχος* est impropre pour désigner un *praeses* de Thébaïde; il faudrait *ἡγεμών*, le titre officiel. En troisième lieu, il est difficile d'accorder à Culcianus une période de gouvernement en Thébaïde; puisqu'il dirigea toute l'Égypte depuis le début de la persécution<sup>16</sup> jusqu'au 29 mai 306, il n'aurait pu devenir *praeses* qu'après avoir été préfet, ce qui est anormal<sup>17</sup>. Il est donc plus probable que Culcianus et Hiéroclès se sont succédé comme préfets; Epiphane les citerait dans l'ordre chronologique et ce serait sous leurs gouvernements respectifs qu'auraient eu lieu les démêlés entre Pierre et Mélétius. On ne peut évidemment conclure d'une citation aussi peu sûre<sup>18</sup> qu'Hiéroclès ait succédé immédiatement à Culcianus<sup>19</sup>; on y trouve seulement l'indication vraisemblable qu'il fut préfet d'Égypte entre le 29 mai 306 et novembre 311.

Le nom d'Hiéroclès apparaît encore dans une version longue du *De Martyribus Palaestinae* d'Eusèbe, chapitres IV et V<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Voir n. 13.

<sup>17</sup> "Au moment de la persécution, un fonctionnaire, par ailleurs bien en cour, pouvait voir son *cursus* inversé pour lui permettre d'occuper un poste, apparemment subalterne, mais qui avait acquis une importance particulière du fait de la persécution" (Jacqueline Lallemand, *Les préfets d'Égypte pendant la persécution de Dioclétien. Mélanges H.Grégoire III = Ann. de l'Institut de Phil. et d'Hist. or. sl.* 11 (1951) p. 188). La Thébaïde était un poste très important par l'ardeur et le nombre des chrétiens (Eusèbe, *H.E.* 8,6,1). Hiéroclès lui-même aurait connu une semblable rétrogradation en passant du vicariat de diocèse à la préfecture d'Égypte (Lallemand, *op. cit.*, 190). Le fait n'est donc pas impossible en soi; la passion copte de Apa Ari garde le souvenir d'un gouvernement de Culcianus en province (cf. H. Delehaie, *Les Martyrs d'Égypte. Anal. Bolland.* 40, 1922 p. 130). Culcianus n'aurait pu devenir *praeses* de Thébaïde pendant la persécution qu'après le 29 mai 306 (cf. note 12 ci-dessus) et même après la mort de Satrius Arrianus, *praeses* de Thébaïde au moment où Culcianus gouvernait toute l'Égypte (Delehaie, *op. cit.* p. 104) et encore attesté en 307 (P.Grenf. II 78); d'après un synaxaire grec, Arrianus serait mort un 14 décembre, donc au plus tôt le 14 décembre 307 (Delehaie, *op. cit.* p. 85). Malgré toutes ces possibilités, qui n'enlèveraient d'ailleurs rien au caractère anormal de cette rétrogradation de Culcianus, il faut écarter ici cette éventualité à cause des incorrections que nous avons constatées dans le titre et dans la hiérarchie; de plus nous verrons qu'au moment où Culcianus aurait pu succéder à Arrianus comme *praeses*, Aedesius était déjà mort, fort probablement.

<sup>18</sup> Kettler, *op. cit.*, p. 183.

<sup>19</sup> Cette succession immédiate était suggérée par le Père Delehaie, *op. cit.*, p. 30.

<sup>20</sup> Cette version longue des Martyres d'Apphianus et d'Aedesius a été découverte par les Bollandistes et publiée dans les *Analecta Bollandiana* 16 (1897),

C'est le récit des martyres de deux frères, Apphianus et Aedesius, dont le premier fut martyrisé à Césarée de Palestine sous Maximin, le vendredi 2 avril 306 (3<sup>e</sup> année de la persécution, Eus. IV, 8—15), et l'autre, Aedesius, à Alexandrie par le préfet Hiéroclès, peu de temps après la mort de son frère (V, 2—3). Il nous suffirait donc de savoir combien de temps s'est écoulé entre la mort du premier et celle du second des frères pour déterminer l'époque où gouverna Hiéroclès.

Malheureusement, Eusèbe définit très approximativement cet intervalle; voici d'ailleurs en quels termes chaque version du texte d'Eusèbe — la version brève qui ne nomme pas Hiéroclès et la longue — exprime ce temps: ἀλλὰ τὰ μὲν κατὰ τοῦτον, ὡς δ' οὖν ἔφην, σμικρὸν τοῦ χρόνου ὕστερον τοῦτον ἐγενήθη τὸν τρόπον (version brève). ἀλλ' οὗτος ἐπὶ τῆς Ἀλεξανδρείας μικρὸν τῷ χρόνῳ ὕστερον τοῦτον διηγωνίσαστο τὸν ἄθλον (version longue).

”Mais les faits qui le (Aedesius) concernent, ainsi du reste que je l'ai dit, se passèrent de cette façon un peu plus tard”. ”Mais il livra ce combat à Alexandrie un peu plus tard.”

Les expressions σμικρὸν τοῦ χρόνου ὕστερον et μικρὸν τῷ χρόνῳ ὕστερον sont vagues. Le Père Delehaye<sup>21</sup> estimait que le martyre d'Aedesius avait dû avoir lieu au plus tard à la fin de l'année pendant laquelle avait déjà été martyrisé Apphianus; mais dans la version longue, Eusèbe, après avoir écrit qu'Aedesius était mort ”un peu plus tard”, enchaîne: ”Au reste, parmi les martyrs de Palestine, après Apphianus, ce fut Agapius qui s'avança pour la lutte”. Le martyre d'Agapius est raconté au chapitre VI; sa mort est datée du 20 novembre 306; il semblerait, d'après les termes d'Eusèbe, qu'Aedesius fut au moins martyrisé après Agapius, donc après novembre 306. En outre, le *Martyrologe Romain*, pour autant qu'on puisse se fier à ce document, place la mort d'Aedesius un 8 avril. Le 8 avril 306 est exclu puisque Culcianus fut préfet d'Egypte au moins jusqu'au 29 mai 306<sup>22</sup>, alors que c'est Hiéroclès qui était préfet au moment du martyre d'Aedesius, Eusèbe le dit<sup>23</sup>. Il faudrait

pp. 127 et sqq., reprise dans l'édition de Schwartz, (1908), II, 2, p. 911 et sqq. et dans celle de Grapin (1913). Ces martyres correspondent aux chapitres IV et V du *De martyribus*.

<sup>21</sup> Delehaye, *op. cit.*, p. 28.

<sup>22</sup> Voir n. 12.

<sup>23</sup> Eusèbe, *De mart. Pal.* V, 2—3; seule la version longue donne le nom du préfet.

donc reculer le martyre d'Aedesius jusqu'au 8 avril 307. Dans un récit comme le *De Martyribus Palaestinae* portant sur huit années, cet espace d'un an tout juste entre la mort d'Apphianus et celle d'Aedesius ne paraît pas en contradiction avec l'expression *μικρὸν τῶι χρόνῳ ὕστερον*; il existe d'ailleurs un passage plus ou moins parallèle qui nous permet d'apprécier combien — dans l'esprit de son auteur — une formule comme "peu après" doit être largement interprétée: Eusèbe rappelle au chapitre VI, 3 du même ouvrage qu'il a déjà parlé d'Agapius *μικρῶ πρότερον*; s'il faut comprendre "un peu plus haut dans l'oeuvre", ce sera un espace de trois chapitres (l'oeuvre entière en comporte treize); si c'est "un plus haut dans le temps", cette expression désignera les vingt mois qui séparent les premières tribulations d'Agapius de sa mort.

Tous ces indices concourent à nous faire admettre que, puisque Apphianus est mort le 2 avril 306, son frère Aedesius dut mourir dans la première moitié de l'année suivante (307) et par conséquent que son tortionnaire Hiéroclès gouvernait l'Egypte dans le courant de cette année-là.

Le texte d'Eusèbe confirme donc la date que Mlle Préaux avait cru pouvoir lire dans le P.C a i r o - B o a k 57049, c'est-à-dire les consuls de 307, il écarte la lecture que propose M. Youtie, les consuls de 310. En effet, la période dans laquelle peut se situer Hiéroclès — entre la dernière attestation de la préfecture de Culcianus, le 29 mai 306, et la mort de Pierre d'Alexandrie, en novembre 311<sup>24</sup> — n'est pas entièrement disponible: nous devons y faire place à deux préfets dont l'un est Aelius Hyginus, qui gouvernait entre le 14 et le 29 septembre 308<sup>25</sup> et l'autre, Valerius Victorinianus, qui gouverna avant Hyginus, mais probablement aussi en 308<sup>26</sup>. La préfecture d'Hiéroclès a donc dû prendre fin au plus tard dans le courant de 308; les deux préfets que nous venons de citer s'in-

<sup>24</sup> Cfr. ci-dessus notes 12 et 10 et la page 111

<sup>25</sup> P. Lond. inv. 2226, déchiffré par J. L a l l e m a n d, *op. cit.*, pp. 188—189: une habitante d'Oxyrhynchus s'adresse entre le 14 et le 29 septembre 308 au préfet Aelius Hyginus, en invoquant un appel antérieur fait au préfet Valerius Victorinianus.

<sup>26</sup> Voir n. 25.



terposent entre la date de 307 tirée d'Eusèbe et celle de 310 proposée par M. Youtie pour le papyrus du Caire<sup>27</sup>.

Mlle Préaux avait d'ailleurs reforcé la probabilité de sa lecture par quelques rapprochements que notre étude confirme à son tour. P. C a i r o - B o a k, daté de 307, est un nouveau témoignage sur la levée de métaux précieux dont il est aussi question dans P. M e r t o n 31, du 24 décembre 307, et peut-être dans P. O x y. XIV 1653, de 306. Le P. M e r t o n est daté par le consulat du seul Maximin César, car Sévère a été éliminé dans le courant de 307<sup>28</sup>;

<sup>27</sup> Il faudrait en effet imaginer une reprise de fonctions par Hiéroclès après la préfecture d'Hyginus pour faire admettre que la date de *P. Cairo-Boak* 57049 soit 310; une telle reprise, dont on n'a aucun exemple en ce début du IV<sup>e</sup> s., est fort improbable.

<sup>28</sup> Pour serrer de plus près l'espace de temps endéans lequel a pu être écrit le P. Cairo-Boak 57049, il serait utile de déterminer le moment exact où cesse dans les papyrus égyptiens la datation par l'empereur Sévère. Il est encore cité le 25 juillet 307 dans le *PERF* no 291 (p. 90), tandis que le P. Merton 31, du 24 décembre 307, ne porte plus que le nom du seul consul Maximin; cette omission du nom de Sévère dans une date consulaire est d'autant plus étrange que, même lorsqu'un consul meurt au cours d'une année, il n'en continue pas moins à figurer dans les dates (cf. J. L a l l e m a n d, *La date de BGU III 928 et le curator civitatis. Chron. d'Égypte* 25, 1950, fasc. 50, p. 328, note 6). Cette anomalie est très probablement due aux événements tragiques qui accablèrent Sévère en 307, dont le dernier fut sa mort. Ce personnage (cf. P a u l y - W i s s. *RE* II A 2, 1923, s.v. Severus (Valerius) 15, col. 2002—2003 (S e e c k) et surtout XIV 2, 1930, s.v. Maxentius, (G r o a g), à partir de la colonne 2423,58 jusqu' à la colonne 2433,31) avait été nommé César avec Maximin Daia lors de l'abdication de Dioclétien et de Maximien, le 1er mai 305; il était devenu Auguste à la mort de Constance, le 25 juillet 306, au moment où Galère avait été contraint d'accorder le titre de César à Constantin, porté à l'empire par ses soldats. Le 28 octobre 306, c'est Maxence, le fils de Maximien, qui se fait acclamer empereur par ses troupes; prudent, il ne prend provisoirement ni le titre de César ni celui d'Auguste, mais seulement celui de *princeps* (PW XIV c. 2423, 58—2424, 16); à la fois pour affirmer ses intentions et pour se concilier Galère dont il attend peut-être une légitimation comme l'avait obtenue Constantin, il remplace dans la paire consulaire prévue pour 307 le nom de Sévère par celui de Galère lui-même (ibid. c. 2427, 14—27). Galère, qui avait cédé à un premier coup de force, celui de Constantin, voit se répéter, avec Maxence, une manœuvre rappelant fâcheusement l'époque où la troupe faisait et défaisait les empereurs; laisser renaître cette pratique, c'était abandonner toute l'oeuvre de Dioclétien. Galère ordonne donc à Sévère qui est à Milan de marcher contre Maxence (ibid. c. 2429). Devant Rome, les troupes de Sévère désertent pour se rallier au vieil empereur Maximien, père de Maxence, revenu au pouvoir pour soutenir son fils; Sévère fuit à Ravenne; il y capitule et est ramené prisonnier près de Rome (ibid. 2427, 28—52; 2428, 19—42). Ces deux faits — la capture de Sévère et le retour au pouvoir de l'ancien collègue

la date lue par Mlle Préaux à la ligne 32 du P.Cairo-B o a k contient au contraire les deux noms, comme dans P.Théad. 10, qui est d'avril 307; le P.Cairo-B o a k appartient donc à la

de Dioclétien — modifient les plans de Maxence qui paraît renoncer à s'entendre avec Galère; en avril 307, Maxence annule le consulat de Galère et de Maximin Daia et le remplace par un *post consulatum*. Cette date — avril 307 — correspond soit à l'annonce de l'expédition de Sévère, soit plutôt à son échec et à sa capture; Maxence change d'attitude parce qu'il sent que Galère n'acceptera pas de compromis (ibid. 2428, 43—54). Ce n'est pas trop du 28 octobre 306 au mois d'avril 307 pour que trouvent place la transmission des nouvelles, les hésitations de Galère, les préparatifs, les déplacements et les opérations militaires. Dans la partie orientale de l'empire, soumise à Galère c'est la datation par le consulat de Sévère et de Maximin qui est en usage (par exemple dans P. Théad. 10, du mois d'avril). Galère décide de venger l'affront fait à son collègue et gagne l'Italie avec une puissante armée. C'est au cours de cette expédition que Sévère mourut (*Anon. Vales. 4,10*). Les sources ne s'accordent pas sur la façon dont il est mort: *jugulatus est*, dit l'Anonyme de Valois (4,10); *audita nece Severi, ...*, écrit Lactance (*De morte pers. 27,1*), supposant donc aussi un meurtre; Zo z i m e (*Hist. Eccl. II, 10,2*) considère Maxence comme le meurtrier; *ipse se interfecit*, lit-on dans le *Chronographe de l'année 354* (ed. M o m m s e n, p. 148); cette éventualité du suicide nous paraît la plus probable. Galère, devant Rome, n'eut guère plus de succès que Sévère; il dut se retirer précipitamment et Sévère perdit tout espoir d'être délivré et de retrouver sa dignité première (il aurait été gardé comme otage en vue d'une négociation possible avec Galère: P. W. XIV c. 2428, 61—2429, 8; 2431, 28—39; 2433, 12—31). Attribuer le crime à Maxence est une déduction trop logique, qui offre toutes les séductions d'une manœuvre politique évidente et des mobiles psychologiques de l'histoire: Maxence était le premier intéressé à la disparition de son rival; après la retraite de Galère, il n'avait plus de raison de le conserver en vie; Maximien était — selon Lactance — fort irrité du meurtre de Sévère, sans doute l'attribuait-il aussi à son fils avec lequel il ne tardera pas à se brouiller. Le *Chronographe de l'année 354*, en résistant à ces tentations de la logique, prend une force singulière: c'est notre *lectio difficilior*; il est aussi le seul à donner une date — très vraisemblable — de la mort de Sévère: le 16 septembre. Constatons que le 28 octobre 306, Maxence n'a pas osé prendre le titre d'Auguste, qu'il ne l'a toujours pas pris en avril 307 après la capture de Sévère, et qu'il ne s'y est décidé qu'un mois après la mort de son rival, le 28 octobre 307 (cf. S e e c k, *Rhein. Mus.* 62, p. 508); il semble avoir respecté le grade de Sévère, même prisonnier et déchu, même mort; il n'a pas agi en ambitieux brutal, pressé et sans scrupules, quelles que soient les raisons de cette attitude. Si Maxence a pris le titre d'Auguste le 28 octobre 307, c'est parce que le titre était vacant, Sévère étant mort avant cette date.

Nous avons dit que dans la partie de l'empire soumise à Galère il n'a jamais été tenu compte des fluctuations imposées par Maxence aux dates consulaires et que la mort d'un consul n'entraînait pas la suppression de son nom dans ces

partie de 307 où les dates des papyrus citaient encore Sévère, partie qui va du 1er janvier jusqu'à une date à déterminer entre le 25 juillet et le 24 décembre 307.

dates. Si les papyrus, en Egypte, cessent de citer Sévère, c'est très probablement parce que Galère l'a ordonné et a donc pris une attitude politique nouvelle. Il ne s'agit pas bien sûr de *damnatio memoriae* vis-à-vis de Sévère, mais il semble que l'on veuille jeter un voile d'oubli sur sa malheureuse aventure. Un fait nouveau a dû pousser Galère à revoir sa position. Serait-ce l'intervention de Dioclétien ? L'ancien empereur est en effet sorti de sa retraite à la demande de Galère; une réunion a eu lieu à Carnuntum (sur le Danube, en Pannonie) sous sa présidence, dans le but d'aplanir les différends qui opposaient les maîtres de l'empire (PW XIV c. 2437, 60—2440, 40). Cette rencontre est datée d'un 11 novembre, mais l'année n'est pas sûre: 307 (*Chr. Pasc.* p. 231, M o m m s e n) ou 308 (*Fasti Hyd.* p. 231, M o m m s e n). Ne serait-ce pas là une raison assez forte pour décider Galère à ne plus s'attacher à une cause qui devait pourtant lui tenir fort à coeur et pour modifier d'une façon aussi exceptionnelle la tradition selon laquelle un consul défunt dans le courant d'une année n'en continuait pas moins à être cité dans les dates ? Galère avait en effet obtenu comme baume pour les blessures de son amour propre l'élimination — toute théorique d'ailleurs — de Maxence (P W XIV c. 2439, 44—51). Si la décision de supprimer Sévère de la paire consulaire remonte au 11 novembre 307, il aura fallu plus d'un mois pour que la nouvelle en soit portée des bords du Danube aux bords du Nil (probablement par Sirmium, Naissus, Thessalonique et Alexandrie, jusqu'à Karanis, pour le P. Merton, et à Héracléopolis pour le BGU 928; Martin P. C h a r l e s w o r t h, *Trade-Routes and Commerce of the Roman Empire*, 2d ed. Cambridge, 1926, p. 86, permet d'estimer à cinquante km par jour la moyenne d'un voyage par terre; soit plus de quinze jours pour franchir les quelque huit cents km qui séparent Carnuntum de Thessalonique; par bateau, il faudrait trois à quatre jours pour aller de Crète à Alexandrie, soit environ six cents kilomètres, Strabon, 475,5; de Thessalonique à Alexandrie il faudra compter plus du double; enfin d'Alexandrie au Fayoum, une dizaine de jours, cf. R. R é m o n d o n, *Les dates de la révolte de C. Avidius Cassius. Chron. d'Eg.* 26, 1951, fasc. 52, p. 372). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le P. Mert. 31 soit du 24 décembre, le BGU III 928 (avec les remarques et corrections de J. L a l l e m a n d, op. cit. pp. 328—329) serait peut-être du mois de Tubi (du 28 décembre au 26 janvier); BGU 928 daterait alors du 28, 29, 30 ou 31 décembre 307.

Précisons maintenant les limites dans lesquelles peut avoir été écrit le P. Cairo-Boak 57049. Sa date contient encore le nom de Sévère, il peut donc certainement se situer entre janvier et avril 307, puisque P. Théad. 10 contient la même paire de consuls en avril 307; il pourrait descendre jusqu'au 25 juillet, dernière date à ce jour (non pas datation consulaire, mais par les noms des empereurs, *PERF* 291) où Sévère est cité dans un document égyptien; et peut-être même jusqu'en décembre, si la suppression de son nom est une décision prise à Carnuntum le 11 novembre 307. Si des papyrus nouveaux venaient à écarter cette dernière hypothèse, il nous paraît certain en tout cas que la disparition du nom

Puisque M. Youtie<sup>29</sup> appuie sa lecture du consulat de 310 sur la date de 308 que Carl Schmidt<sup>30</sup> avait proposée pour la préfecture d'Hiéroclès d'après le même passage d'Eusèbe, datation reprise par Cantarelli au n° 95 de sa liste de préfets<sup>31</sup>, nous croyons utile de la réfuter.

A l'époque où Schmidt écrivait, la valeur historique d'Eusèbe n'était pas tenue en parfaite estime, et d'autre part, la chronologie que ce dernier employait, dans le *De Martyribus Palaestinae* notamment, n'était pas tirée suffisamment au clair. En étudiant le récit du martyr d'Aedesius (*De M.P.V*), Schmidt avait cru déceler un certain parallélisme entre les étapes de la persécution et les étapes de ce martyr: après un long emprisonnement, Aedesius est condamné aux mines en Palestine, ce qui eut lieu pour la première fois systématiquement en avril 307 (*De M.P. VII, 2*); ensuite Aedesius se rend à Alexandrie où il rencontre Hiéroclès, le préfet; il a fallu pour cela qu'il soit libéré de la mine, ce qui ne put avoir lieu — dit Schmidt — qu'au moment du relâchement général de la persécution, à la fin de 308 (*De M.P. IX, 1*); ainsi, le gouvernement de Hiéroclès en Egypte devrait se situer vers la fin de 308 ou au début de 309. Ajoutons que, d'après le texte d'Eusèbe, Apphianus, le frère d'Aedesius, aurait été martyrisé un vendredi, alors que le 2 avril 306 était un mardi; or il n'y eut de vendredi 2 avril pendant la persécution qu'en 303 et en 308; en avril 303, Culcianus était préfet; si Apphianus avait été martyrisé le 2 avril 308, son frère Aedesius n'eut pu endurer le martyre sur l'ordre d'Hiéroclès qu'après cette date, au plus tôt à la fin de 308.

Cet échafaudage chronologique — défendable en soi — s'écroule<sup>32</sup> si l'on admet qu'Eusèbe est un auteur trop sûr pour qu'on puisse

---

de Sévère est non pas l'enregistrement administratif d'un décès ou du remplacement de l'empereur défunt par un autre, mais bien la trace d'un coup de barre politique, dont la cause profonde — si ce n'est pas l'intervention de Dioclétien — nous est encore inconnue.

<sup>29</sup> Herbert C. Youtie, *Notes sur P. Cairo-Boak 57049. Chron. d'Eg.* 28 (1953) fasc. 55, pp. 152—153.

<sup>30</sup> Carl Schmidt, *Die Praefecten Egyptens während der Verfolgung. Texte und Untersuchungen*, NF. V, 4b (1901) pp. 47—50.

<sup>31</sup> Luigi Cantarelli, *La serie dei prefetti di Egitto*, II, *Memorie della R. Acc. dei Lincei*, ser. V 14 (Rome 1910), n°95.

<sup>32</sup> Le Père H. Delehaye avait dès 1922 (op. cit. pp. 28—30) répondu à Schmidt; mais sa conception de la chronologie d'Eusèbe (sur cette chronologie, cf. la note suivante) l'amenait à situer le martyr d'Apphianus le 2 avril

s'arroger le droit de le corriger aussi profondément et de révoquer en doute la date d'un martyr qui eut lieu précisément à Césarée de Palestine, ville où résidait Eusèbe, et qui devait avoir pour lui une grande importance, ce qui rend bien invraisemblable une aussi grossière erreur de date<sup>33</sup>. Lawlor<sup>34</sup> qui a minutieusement étudié le *De Martyribus Palaestinae* a montré qu'on ne pouvait tirer argument du vendredi mis par erreur à la place de mardi, le 2 avril 306; que de telles fautes — dont l'origine reste énigmatique — se retrouvaient en trois autres endroits dans cette oeuvre, sans être conciliables entre elles, mais sans entraîner non plus la suspicion sur le mois et l'année des divers martyres.

Apphianus fut donc bien martyrisé la troisième année de la persécution, le 2 avril 306, il n'y a aucune raison d'en douter; son frère Aedesius, victime du préfet Hiéroclès, le suivit dans la mort un an plus tard environ; son martyr est au moins postérieur à celui d'Agapius (20 novembre 306); il eut lieu vraisemblablement le 8 avril suivant, d'après l'indication plausible du *Martyrologe Romain*; Hiéroclès était donc préfet d'Égypte à ce moment-là. La date du *P.Cairo-Book* 57049 est très probablement celle qui a été lue par Mlle Préaux c'est-à-dire 307; et de toute façon, supposé que cette lecture soit encore remise en question, le témoignage d'Eusèbe

---

305; si Hiérocles avait martyrisé le frère d'Apphianus „peu après” celui-ci, disait-il, ce devait être dans la même année; „la mutation des préfets se fit au plus tard en 305”. Cette conclusion à son tour est inexacte puisque dès 1911 avait paru le P. Oxy. VIII 1104, attestant que Culcianus était encore préfet le 29 mai 306. Mais dans ses principes, toute la réfutation écrite contre le raisonnement de Schmidt par le P. Delehaye à la p. 29 de son article reste valable. Rien ne prouve pourtant qu'Hiéroclès ait succédé immédiatement à Culcianus comme le P. Delehaye le déclare (p. 30).

<sup>33</sup> La critique actuellement tend à rehabiler Eusèbe (cf. H. Grégoire, avec la collaboration de P. Orgels, *La véritable date du martyr de S. Polycarpe. Anal. Boll.* 69, 1951, pp. I et sqq.). La question de la chronologie d'Eusèbe est, semble-t-il, réglée par l'étude de H. J. Lawlor, *Eusebiana*, (Oxford, 1912), Essay IV: *The Chronology of Eusebius's Martyrs of Palestine*, si l'on y ajoute les correctifs apportés par la note 74 d'un mémoire sur *Les Persécutions dans l'empire romain*, par H. Grégoire, P. Orgels, J. Moreau, A. Maricq (*Mém. de l'Ac. R. de Belgique*, cl. des Lettres, 46, 1951, fasc. 1.). C'est ainsi que d'après ces travaux, les dates que nous avons citées en rapportant la thèse de C. Schmidt: condamnation aux mines en avril 307 et relâchement de la persécution en 308 doivent en réalité être l'une, probablement 308, l'autre, certainement, 309. Sur la date du martyr d'Apphianus, cf. Lawlor, *op. cit.* pp. 186 — 187.

<sup>34</sup> Lawlor, *op. cit.* pp. 190 — 194.

est trop formel pour qu'on puisse chercher à dater la préfecture d'Hiéroclès en dehors de la période qui va de juin 306 à la première moitié de 308 environ.

#### A d d e n d u m

Notre article était déjà entre les mains de l'éditeur quand nous avons eu connaissance de l'ouvrage de MM. Boak et Youtie, *The Archive of Aurelius Isidorus* (Ann Arbor, 1960) où le P. Caire inv. 57049 est réédité sous le n° 69.

Boak et Youtie reprennent la question de la date (p. 276). Le consulat de 310 — écrivent-ils en substance — a reçu confirmation grâce au Dr Wegener qui a lu ἐπαρχω[ν] au début de la ligne 33, là où Boak avait lu εὐτύχ[ει] et Claire Prèaux δευτύχ[ει]. Dans ce cas, en effet, les consuls ne seraient pas des emperers, mais deux préfets du prétoire; cela exclut, de 307 à 310, toute paire consulaire autre que celle de Tattius Andronicus et de Pompeius Probus (310). Nous ne croyons pourtant pas que la lecture de E. Wegener soit décisive. En fait, le déchiffrement de la date, "enchaînement presque informe de traits (Youtie, *Chr. d'Eg.*, 1953, p. 151)", est extrêmement difficile et consiste à découvrir une paire consulaire qui pourrait s'accommoder de ces traits plutôt qu'à lire sans arrière-pensée. E. Wegener se contente de reconnaître "credible" la date suggérée par Youtie; de même, Claire Prèaux n'admettait pas les noms de consuls lus par Youtie, tout comme ce dernier déclarait ne pas reconnaître sur le papyrus ceux lus par Claire Prèaux (*Chr. d'Eg.* 1953, p. 147 et 152.). C'est peut-être avec l'arrière-pensée que les consuls devaient être Andronicus et Probus que E. Wegener a examiné le début de la ligne 33, y reconnaissant ἐπαρχω[ν] là où Boak et Claire Prèaux avaient cru reconnaître un autre mot (notons que Claire Prèaux a étudié l'original au Caire et non une photographie). Etant donné la difficulté de l'écriture, nous croyons que l'incertitude paléographique persiste.

Notre article avait pour but d'apporter les "arguments d'ordre historique ou logique" dont Youtie déplorait l'absence; ils sont toujours valables, ne fut-ce que pour inviter à la prudence vis-à-vis de la date de 310. Nous ajouterons même un nouvel indice en faveur de 307. Le P. Merton publié par Rees en 1954 (*JEA* 40, pp. 88-91) a paru dans le deuxième volume de ces papyrus sous le n° 90. Dans la première édition, Rees le datait des environs de 300; dans l'édition, définitive, il le plaçait vers 310, d'après la date du P. Caire inv. 57049 (P. Cair. Isid. 69), parce que le nom du *catholicus* Aurelius Sarapion paraît dans les deux documents. P. Merton 90 est une lettre du Sénat d'Oxyrhynchus au stratège, envoyée par l'intermédiaire du "prytane en fonction ... dit aussi Serenus", à propos duquel Rees renvoie à P. Lips. inv. n° 508; ce papyrus, aussi d'Oxyrhynchus, publié par Mitteis, *Chrestom.* 196, est daté indiscutablement de juin ou juillet 307; il s'agit cette fois d'une lettre, envoyée au même"... dit aussi Serenus", toujours prytane en fonction, et à un sénateur dont le nom est mutilé,

mais qui est fils d'Agatheinos. Or dans *P. Merton* 90, 12, il est précisément question d'un sénateur Agatheinos fils d'Agatheinos; dans *Mitteis, Chr.* 196, 1, il faut évidemment remplacer  $\text{Ἀμ}[\mu\omega\nu\epsilon\iota?] \nu\omega$  proposé par l'éditeur par  $\text{Ἀγ}[\alpha\theta\epsilon\iota] \nu\omega$ . Les rapports entre *Mitteis, Chr.* 196 et *P. Merton* 90 sont donc fort étroits et la date de 307 du premier des deux, *date tout-à-fait sûre*, nous paraît plus valable pour dater tout ce groupe de documents que celle de 310 dont nous croyons avoir souligné la fragilité à tous points de vue.

[Waterloo, Belgique]

Claude Vandersleyen